



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 17 février 2025**

**Délibération n° CP-2025-4041**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Association Archipel - Maison de l'architecture Rhône-Alpes - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme 2025

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

**Rapporteur** : Monsieur Renaud Payre

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 31 janvier 2025

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Présents : M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendaël, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Grivel), Mme F. Benahmed (pouvoir à Mme V. Brunel), Mme C. Brossaud (pouvoir à Mme L. Fréty), M. P. Charmot (pouvoir à Mme V. Sarselli).

Absent non excusé : M. P. Cochet.

**Commission permanente du 17 février 2025****Délibération n° CP-2025-4041**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Association Archipel - Maison de l'architecture Rhône-Alpes - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme 2025

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

La Commission permanente,

Vu le rapport du 29 janvier 2025, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

L'association Archipel - Maison de l'architecture Rhône-Alpes, dénommée l'association Archipel, a sollicité l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2025. Elle mène des actions de sensibilisation aux démarches d'innovation sociale et environnementale dans le domaine de l'habitat et de l'aménagement urbain. Elles sont suivies par deux directions conjointement, la direction de la planification et des stratégies territoriales (DPST) et la direction de l'habitat et du logement (DHL) attestant de la transversalité, pour la Métropole, des actions conduites par cette structure.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2024-3063 du 12 février 2024, l'attribution d'une subvention de la Métropole a été approuvée à hauteur de 65 000 € net de taxes au bénéfice de l'association Archipel, décomposée comme suit :

- 50 000 € de la DPST,
- 15 000 € de la DHL.

Comme en 2023, le bilan des actions 2024 s'est avéré particulièrement intéressant et varié. En effet, l'association Archipel a réalisé six expositions, 11 rencontres autour du livre, trois ateliers, 10 conférences, cinq projections, une visite et deux ateliers ainsi qu'une émission mensuelle sur Radio Anthropocène. De nombreux partenaires (le Centre culturel suisse, le Pavillon de l'Arsenal, Ville & Aménagement Durable, le collectif de la frugalité heureuse et créative Auvergne-Rhône-Alpes, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, Cité Anthropocène, l'École nationale supérieure d'architecture de Lyon (ENSAL), de Clermont-Ferrand (ENSACF), de Saint-Etienne, etc.) ont participé aux différents projets et cette diversité illustre la richesse des projets menés sur le territoire, tels que :

- l'exposition Devenir jardinier planétaire. Cette exposition raconte les liens complexes au sein des écosystèmes, entre toutes les formes de vies : végétales, organiques, humaines. Pensée par Gilles Clément et l'atelier Coloco, cette idée mêle savoirs scientifiques et expression poétique. L'exposition, initialement présentée au Potager du Roi de l'École nationale supérieure de paysage de Versailles dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> édition de la Biennale d'architecture et de paysage d'Ile-de-France, a mis en lumière la diversité des rapports au vivant et la richesse des êtres qui habitent ensemble cette planète,

- les Journées nationales de l'architecture 2024.

## II - Objectifs

L'association Archipel fait partie du réseau national des Maisons de l'architecture qui informe et forme, depuis plus de 30 ans, sur les savoir-faire et les processus de production de nouvelles manières d'habiter l'architecture, la ville et le territoire.

Son ambition s'exprime dans une programmation de sensibilisation culturelle englobant l'architecture, le paysage et l'environnement destinée à un large public, élus, professionnels, chercheurs, habitants. Les actions de l'association Archipel s'articulent autour de la mise en œuvre d'expositions, de conférences-débats, d'ateliers destinés aux jeunes publics, aux étudiants et aux professionnels. Il est aussi proposé des parcours urbains, des visites de bâtiments, des expérimentations sur le terrain de l'aménagement.

Les événements du programme 2025 s'inscrivent dans une temporalité de trois ans, de 2024 à 2027, au sein de trois cycles s'attachant à développer plusieurs thématiques :

- cycle 1 - territoires vivants : reconsidérer la place de la biodiversité sous toutes ses formes dans les champs de l'architecture, dans les pratiques d'aménagement et dans la démarche de paysage,

- cycle 2 - milieu convivial ou espaces de vie abordés de manière pluridisciplinaires : se questionner sur la capacité à réunir toutes les formes et tous les modes de vie tant dans les pratiques quotidiennes que dans les relations sociales,

- cycle 3 - pratiques frugales : s'interroger sur une évolution des techniques et des pratiques dans le bâtiment consistant à faire mieux avec moins, à faire avec ce qui est déjà-là et à se donner les moyens de construire collectivement en apprenant.

Après une année 2024 consacrée aux territoires vivants, en 2025, le programme compte deux expositions dédiées au cycle 2 milieu convivial : Paysages usagés et Penser le contre, réaliser le pour. L'année est aussi jalonnée d'une carte blanche, la fragmentation de l'habitat (sous réserve) et de trois expositions dites partenaires, visant à poursuivre et renforcer les relations avec des partenaires récents ou historiques : l'ENSAL, le Lyon BD Festival, l'ENSACF.

## III - Plan de financement prévisionnel pour 2025

Le coût total des actions est estimé à 116 500 € TTC. La Métropole, au travers de la DPST et de la DHL est sollicitée à hauteur de 38 000 € nets de taxe, soit 28 000 € de la DPST et 10 000 € de la DHL.

Le plan de financement est le suivant :

| Nature de la dépense   | Montant<br>(en € TTC) | Nature de la recette  | Montant<br>(en € TTC) |
|--|-----------------------|---|-----------------------|
| charges de personnels et de fonctionnement                             | 90 120                | Métropole   | 38 000                |
| charges de productions (achats d'études et de prestations de services) | 26 380                | direction régionale des affaires culturelles  | 52 000                |
|  |                       | Ville de Lyon   | 7 500                 |
|  |                       | autres financeurs (fondations, ordre des architectes, Société d'équipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon, adhésions) | 19 000                |
| <b>Total</b>   | <b>116 500</b>        | <b>Total</b>  | <b>116 500</b>        |

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 38 000 € au profit de l'association Archipel - Maison de l'architecture Rhône-Alpes dans le cadre de son programme d'actions 2025 pour la qualité et de la promotion du cadre de vie,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Archipel - Maison de l'architecture Rhône-Alpes définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,

c) - le programme prévisionnel pour l'année 2025.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 38 000 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2025 - chapitre 65 - opération n° 0P27O5768.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 17 février 2025**

|   |
|---|
| Accusé de réception en préfecture :<br>069-200046977-20250217-330877-DE-1-1<br>Date de télétransmission : 17 février 2025<br>Date de réception préfecture : 17 février 2025 |
|---|